

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 DECEMBRE 2016  
A 18 H 00

COMPTE RENDU  
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

**Monsieur Raphaël HOUGNON a été désigné secrétaire de séance**

**AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE « LOCATIONS IMMOBILIERES »**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

**FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES POUR 2016 ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES A VERSER AUX COMMUNES EN 2017**

Chaque année le Conseil Communautaire doit approuver les montants définitifs des attributions de compensation de l'année en cours et fixer les attributions de compensation provisoires pour l'année suivante.

Les montants définitifs des attributions de compensation de l'année 2016 seront retenus pour le calcul de l'attribution provisoire pour 2017. Le versement de l'attribution de compensation provisoire sera opéré par acomptes mensuels, sur la base de 1/12<sup>ème</sup>.

*Le projet de délibération et le tableau des attributions de compensation définitives pour 2016 ont été joints à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – VERSEMENT D'ACOMPTES POUR 2017 ET COMPLEMENT DE SUBVENTION**

- Acomptes pour 2017

A leur demande, il est proposé de verser un acompte de subvention sur l'exercice 2017 aux associations suivantes :

- Mission Locale du Romorantinais : 4 000 €
- Maison d'Accueil des Jeunes Ouvriers : 25 000 €
- Journées Gastronomiques de Sologne : 25 000 €
- Office de Tourisme Communautaire : 75 000 €

**Adopté à la majorité (1 abstention : Nicole ROGER)**

- Subvention

Il est proposé d'allouer une subvention de 20 000 euros à la Société Départementale d'Agriculture, au titre du Comice Agricole 2017.

**Adopté à l'unanimité**

- Complément de subvention

Il est proposé d'octroyer un complément de subvention aux Journées Gastronomiques de Sologne d'un montant de 4 200 €.

**Adopté à la majorité (1 abstention : Nicole ROGER)**

## **DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE LIEE AU CONTRAT DE VILLE POUR 2016**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation*

**A l'unanimité, il a été décidé de verser une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 101 368,50 euros à la ville de Romorantin-Lanthenay**

## **DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Le document budgétaire a été joint à la convocation*

**La décision modificative du budget principal a été adoptée à l'unanimité**

## **TOURISME – TAXE DE SEJOUR :**

- **AVENANT AU REGLEMENT**

Il est proposé de conclure un avenant au règlement visant à modifier en partie l'article 8 et relatif aux périodes de versement de la taxe de séjour par les hébergeurs.

*Les projets de délibération et d'avenant ont été joints à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

- **MODIFICATION DES TARIFS**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation*

**Les tarifs ont été adoptés, à l'unanimité, comme suit :**

Catégories d'hébergement	Taxe de séjour par personne et par nuitée en euros (€)
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,10
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,90
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,50
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,50
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,35
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20

**ACQUISITION D'UN TERRAIN A MONSIEUR DESOEUVRE ROGER SUR LA ZONE D'ACTIVITE DE GIEVRES**

Il est proposé d'acquérir un terrain appartenant à Monsieur DESOEUVRE Roger situé sur la zone d'activité de Gièvres, au prix de 5 euros le m<sup>2</sup> soit un montant de 79 295 euros net vendeur. Ces parcelles représentent une superficie de 15 859 m<sup>2</sup> et sont cadastrées : B1042, B1045, B1046, B1057, B1058, B1514, B1516, B1518, B1520, B1522.

**Adopté à l'unanimité**

**CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A MONSIEUR THOREAU ANDRE  
SUR LA ZONE DES NOUES A ST JULIEN SUR CHER**

La Communauté de Communes loue, dans le cadre d'un crédit-bail immobilier, un bâtiment industriel à Monsieur THOREAU sur la zone des Noues à St Julien sur Cher. Au terme de ce crédit-bail, soit le 31 décembre 2016, Monsieur THOREAU sollicite la levée d'option et demande à acquérir ce bâtiment pour l'euro symbolique.

**Adopté à l'unanimité**

**CONTRAT LOCAL DE SANTE DE PREMIERE GENERATION – AVENANT DE  
PROLONGATION**

Le Contrat Local de Santé de 1<sup>ère</sup> génération expirera le 31 décembre 2016. Aussi, est-il proposé de le prolonger d'un an jusqu'à la signature d'un Contrat Local de Santé de 2<sup>ème</sup> génération.

*Le projet d'avenant a été joint à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

**SYNDICAT MIXTE OUVERT « LOIR-ET-CHER NUMERIQUE » :**

- **CONVENTION DE DEPLOIEMENT DU RESEAU TRES HAUT DEBIT  
(FTTH)**

Dans le cadre des travaux de montée en débit, le Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » propose de conclure une convention fixant le cadre général des engagements réciproques des parties en ce qui concerne le projet de couverture très haut débit sur le territoire communautaire, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le syndicat.

*Les projets de délibération et de convention ont été joints à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

- **CONVENTION DE FINANCEMENT DU RESEAU DE COMMUNICATIONS  
ELECTRONIQUES DE MONTEES EN DEBIT SUR CUIVRE (FTTN) –  
AVENANT N°1**

Dans le cadre du nouveau projet d'aménagement numérique, des montées en débit de sites complémentaires seront réalisées. Il est donc proposé de signer un avenant fixant d'une part, les modalités de la programmation technique et financière des nouvelles opérations et d'autre part, les modalités et l'échéancier de versement de la participation financière de la CCRM.

*Le projet d'avenant a été joint à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

**COMMUNE DE PRUNIER EN SOLOGNE – LOIR-ET-CHER LOGEMENT :  
CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS LOCATIFS P.L.U.S. RUE  
VICTOR HUGO - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT**

*Le projet de rapport a été joint à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

**DECHETS MENAGERS – INSTITUTION DE LA REDEVANCE SPECIALE**

*Le projet de délibération et la convention type ont été joints à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

**AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE ROMORANTIN-LANTHENAY –  
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » sera transférée à la Communauté de Communes.  
Conformément à l'article L851-1 du Code de la sécurité sociale, une aide à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Romorantin-Lanthenay sera sollicitée auprès de l'Etat.

**Adopté à l'unanimité**

**AVIS DE LA CCRM SUR L'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE  
(VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY)**

La ville de Romorantin-Lanthenay a saisi la Communauté de Communes, pour avis, sur l'ouverture des commerces le dimanche.

*Le projet de délibération a été joint à la convocation*

**Adopté à la majorité (1 voix contre : Jacqueline ECHARD)**

**PERSONNEL –**

➤ **MISES A DISPOSITION ET RENOUELEMENT :**

- **PERSONNEL DE LA CCRM : MISES A DISPOSITION AUPRES DE LA VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY ET DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES DE L'ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY SOLOGNE VAL DE CHER**
- **PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY – RENOUELEMENT DE MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA CCRM**

*Les projets de délibération ont été joints à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

- **TRANSFERT DE PERSONNELS, DE LA COMMUNE DE ROMORANTIN-LANTHENAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS, LIE A LA COMPETENCE « DECHETS MENAGERS »**

*Le projet de délibération et la fiche d'impact ont été joints à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il est proposé de créer un emploi d'adjoint administratif territorial et d'agent de maîtrise à temps complet.

*Le projet de délibération et le tableau des effectifs ont été joints à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**